

**Evaluation de Fin de Formation: 30 minutes**

*Nom:* \_\_\_\_\_

1. Dans une affaire impliquant un enfant, l'accent principal de toute intervention de la police devrait être axé sur les points suivants:
  - a) Instaurer la paix et la sécurité à tout prix, quitte à négliger les enfants.
  - b) Punir les criminels et s'en servir comme exemple d'avertissement, surtout si le délinquant est un adolescent.
  - c) Tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.
  - d) Imposer la participation de l'enfant, quel que soit son âge dans autant de procédures judiciaires que possible, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.
  
2. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) est-elle pertinente dans un contexte de conflit armé?
  - a) Oui, car il s'agit d'un corpus de droits de l'homme qui s'applique aux opérations de paix.
  - b) Oui, car elle autorise la police des Nations Unies à ignorer les lois nationales du pays en toutes circonstances.
  - c) Non, car la survenance d'un conflit armé élimine toutes les obligations en matière de droits de l'homme.
  - d) Non, car seules les politiques du DPKO sont pertinentes pour le personnel de l'UNPOL.
  
3. Les lois et normes internationales en matière de protection de l'enfance visent à protéger:
  - a) Les enfants associés aux groupes et forces armés.
  - b) Les enfants victimes et témoins de crimes.
  - c) Les enfants placés sous la garde des responsables de l'application de la loi.
  - d) Les enfants vivant dans les centres de détention.
  - e) Tous les enfants.
  
4. Lequel des groupes d'enfants suivants est généralement le moins touché pendant les conflits armés?
  - a) Les enfants séparés et non accompagnés.
  - b) Les enfants associés à des groupes armés.
  - c) Les enfants vivant dans la rue.
  - d) Les enfants en conflit avec la loi.
  - e) Les enfants réfugiés ou déplacés.
  - f) Généralement, tous les enfants sont touchés d'une manière ou d'une autre lorsqu'ils vivent dans un pays où il y a une situation de conflit armé.

5. Les agents de police de l'ONU peuvent donner de l'argent à un jeune de seize ans pour nettoyer leurs maisons:
- a) Il n'y aurait pas de problème s'ils ont la permission de son tuteur.
  - b) En aucun cas, car cela sera considéré comme le travail des enfants et pourrait encourager d'autres personnes à adopter cette pratique au lieu de promouvoir leur éducation; ce qui aurait un impact négatif sur le développement de l'enfant.
  - c) S'ils le/ la payent comme il se doit, cela aura un impact positif sur ses conditions de vie.
  - d) À condition que les lois nationales permettent aux enfants de travailler à cet âge.
6. Lequel de ces énoncés suivants est vrai?
- a) Les garçons ne peuvent pas être victimes de violence sexuelle.
  - b) Lorsqu'un enfant est victime de violence sexuelle, les responsables de l'application de la loi doivent vérifier si l'enfant a consenti aux rapports sexuels afin de déterminer s'il est une victime ou un délinquant.
  - c) Les mariages précoces et forcés, la pornographie mettant en scène des enfants et la traite des enfants à des fins sexuelles ne constituent pas des crimes lorsque les lois nationales elles-mêmes l'autorisent. Ces lois ne seraient donc pas pertinentes pour l'UNPOL.
  - d) Même si un enfant consentit à des rapports sexuels avec un adulte et accepte des faveurs en échange de rapports sexuels, il s'agit alors d'un cas d'exploitation sexuelle et l'enfant doit être considéré comme une victime.
7. Quel acteur est le mieux placé pour conseiller les agents de police des Nations Unies et signaler les cas de violations liées à la protection de l'enfance, au sein d'une mission de maintien de la paix de l'ONU?
- a) Les conseillers en protection de l'enfance
  - b) Les organisations nationales de la société civile
  - c) La composante militaire des Nations Unies
  - d) Le comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève
8. Le principal objectif du Mécanisme de suivi et de communication des Nations Unies est de:
- a) Faire le suivi et signaler les cas de violations des droits de l'enfant commises par les gardiens de la paix de l'ONU.
  - b) Faire le suivi et rédiger des rapports sur les six violations graves des droits de l'enfant dans les situations de conflits armés.
  - c) Faire la collecte d'informations pour faciliter les négociations de cessez-le-feu avec les groupes armés.
  - d) Faire le suivi et signaler les cas de corruption au sein du gouvernement hôte.

9. Quelle est la responsabilité des agents de police des Nations Unies dans le cadre du mécanisme de suivi et de communication au sein de leur organisation?
- Ce n'est pas la responsabilité des agents de police de l'ONU, mais plutôt celle du Conseil de sécurité de faire le suivi des violations des droits de l'enfant dans les pays hôtes.
  - Rendre compte au conseiller en protection de l'enfance de tous les cas de maltraitance dont il a été témoin au cours de son mandat, en vue d'une vérification et d'une rédaction de rapports approfondies.
  - Signaler les cas liés uniquement aux six violations graves des droits de l'enfant qui ne sont pas traitées par l'autorité locale.
  - Attendre la demande de la police hôte avant d'ouvrir toute enquête sur les violations des droits de l'enfant.
10. Lesquelles des déclarations suivantes constituent une activité de prévention que le personnel de l'UNPOL pourrait entreprendre?
- Encourager le personnel de la police hôte à travailler en collaboration avec le procureur afin de condamner toute personne impliquée dans une affaire de viol.
  - Faire le suivi des séances d'interrogatoire menées par la police hôte avec un enfant qui pourrait être victime d'inceste afin d'obtenir les informations requises par le procureur.
  - Collaborer avec la police hôte afin d'organiser des séances de collecte d'informations avec les communautés, dans le but d'aider dans la réintégration des enfants en conflit avec la loi.
  - Accueillir les enfants victimes d'exploitation sexuelle dans les foyers pendant que leur cas est traité par les autorités nationales.
11. Les mesures de déjudiciarisation dans les affaires impliquant les enfants sont:
- Toujours applicable, dans tous les pays, pour éviter le suivi et la documentation.
  - Un bon moyen d'obtenir des arrangements coutumiers lorsque les familles acceptent de retirer leurs accusations contre un homme qui a violé une fille si celle-ci accepte d'épouser ce dernier.
  - Un bon moyen de s'assurer que l'enfant ne subisse pas de longues et complexes procédures judiciaires pour des infractions mineures commises.
  - Différentes d'un pays à l'autre, il est donc très difficile pour l'UNPOL de promouvoir efficacement leur application.
12. Lequel des éléments suivants peut être utilisé comme alternative à la détention?
- Émettre un avertissement verbal à l'enfant.
  - Exiger que l'enfant rende des services à la police.
  - Placer l'enfant dans un centre de détention ouvert pour adultes.
  - Tout ce qui précède.

13. Laquelle des déclarations suivantes ne figure pas parmi les lignes directrices de la justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels?

- a) Chaque enfant mérite un traitement, un respect et une protection particulière, car ce sont des êtres humains uniques et précieux.
- b) Tout enfant a le droit d'exprimer ses points de vue et ses opinions, mais ces points de vue ne doivent pas nécessairement être pris en compte dans le cadre des procédures judiciaires.
- c) Tout enfant a droit à la protection et à un niveau de vie; ces droits doivent constituer une considération primordiale dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- d) Tout enfant a le droit d'être traité de manière juste et équitable, quelle que soit sa race, son origine ethnique, son sexe, sa langue, sa nationalité, son handicap, son lieu de naissance ou son statut.

14. L'UNPOL devrait encadrer le personnel de la police hôte lors de la préparation et de la conduite des séances d'interrogatoire avec des enfants pour les raisons suivantes:

- a) Les enfants mentent et il est très difficile d'obtenir la vérité, il est donc important que l'UNPOL aide ses homologues nationaux.
- b) Les techniques utilisées pour interroger un enfant diffèrent de celles utilisées avec des adultes. Étant donné que cela nécessite des compétences particulières, l'UNPOL devrait demander conseil aux CPA et aux autres acteurs de la protection de l'enfance au sein et en dehors de la mission.
- c) Il est préférable que l'UNPOL soit chargé de l'interrogatoire de tous les enfants, car la police hôte n'est généralement pas formée pour entreprendre cette activité.
- d) Les enfants qui ont vécu un conflit armé sont très souvent violents; il est donc nécessaire d'avoir plusieurs policiers pour s'assurer de pouvoir contrôler l'enfant au cas où celui-ci est violent.

15. Les agents de police des Nations Unies devraient utiliser les normes et directives internationales en matière de protection de l'enfance lorsque:

- a) Ils encadrent et forment la police de l'État hôte.
- b) Ils sont déployés sur le terrain dans le cadre des missions de l'ONU pour régler leur propre comportement vis-à-vis des enfants.
- c) Il faut signaler toute violation du code de conduite des gardiens de la paix des Nations Unies.
- d) Tout ce qui précède.